

Rédiger une politique institutionnelle de la recherche

L'ARC?

L'Association pour la recherche au collégial est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges au sujet de la recherche collégiale. Comme association, l'ARC travaille au développement de la recherche dans les collèges, entre autres par la prise de position sur les questions relatives à ce dossier, la tenue de colloques ou d'activités, la mise sur pied de mesures de soutien à la recherche, l'attribution de prix et, plus récemment, la réalisation de métarecherches.

Direction générale : Lynn Lapostolle

Rédaction : Emmanuelle Marceau

Saisie : Ariane De Leeuw

Révision linguistique : Le crayon rouge enr.

Design graphique : exo7.ca

Accessible en ligne : www.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_PIR.pdf

© Association pour la recherche au collégial, 2009

English version also available

Rédiger une politique institutionnelle de la recherche

La politique de la recherche est un document de référence qui permet à un établissement d'énoncer sa philosophie en cette matière et de définir sa mission dans ce champ. L'ARC suggère de faire de la rédaction de ce document la première étape d'un projet institutionnel de recherche. Plus la communauté participe à ce projet, plus elle devient susceptible d'adhérer aux normes, aux principes, aux valeurs et aux objectifs qui sont formulés dans la politique de la recherche comme dans les autres politiques de l'établissement liées à la recherche.

Qu'entend-on par « recherche » et « innovation »?

Les définitions des termes « recherche » et « innovation » varient selon les sources utilisées et les contextes.

Recherche

« Ensemble des activités intellectuelles et des travaux ayant pour objet la découverte de connaissances nouvelles dans le domaine scientifique, littéraire ou artistique ».

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Grand dictionnaire terminologique*, 2002, mis à jour le 30 novembre 2008.
Accessible en ligne : http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index1024_1.asp

« Effort de l'esprit pour trouver ou découvrir quelque chose, comme des connaissances nouvelles, ou encore pour étudier une question ».

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Grand dictionnaire terminologique*, 2002, mis à jour le 30 novembre 2008.
Accessible en ligne : <http://www.granddictionnaire.com/>

« Investigation systématique visant à établir des faits, des principes ou des connaissances généralisables ».

INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA, *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, 1998 (avec les modifications de 2000, 2002 et 2005).
Accessible en ligne : <http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/tcps-eptc/>

« S'entend, dans le contexte de l'enseignement supérieur, des recherches originales dans le domaine des sciences, de la technologie et l'ingénierie, de la médecine, de la culture, des sciences sociales et humaines ou de l'éducation qui impliquent un travail d'investigation approfondi, critique et rigoureux dont les techniques et les méthodes varient en fonction de la nature et des conditions des problèmes identifiés, qui vise à clarifier et/ou résoudre ces problèmes et qui, lorsqu'il est mené dans un cadre institutionnel, s'appuie sur une infrastructure appropriée ».

UNESCO, *Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur*, [Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie en sa 29^e session, à Paris], 1997.
Accessible en ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13144&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

« [...] activités liées à l'innovation telles que la conception de produits ou de procédés nouveaux ou améliorés; le transfert de nouvelles connaissances du laboratoire au marché; l'élaboration et la mise à l'essai des prototypes; la réalisation entre autres de tests en laboratoire ou d'études sur le terrain qui sont inusités ».

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA, *Exigences en matière d'admissibilité*, 2006, mis à jour le 6 août 2008.
Accessible en ligne : http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/Eligibility-Admissibilite/inst-etab_fra.asp

« Domaine ou ensemble d'activités méthodiques, objectives, rigoureuses et vérifiables dont le but est de découvrir la logique, la dynamique ou la cohérence dans un ensemble apparemment aléatoire ou chaotique de données, en vue d'apporter une réponse inédite et explicite à un problème bien circonscrit ou de contribuer au développement d'un domaine de connaissance ».

Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 3^e éd., 2005, p. 1135.

Recherche institutionnelle

« Recherche portant sur la nature et le fonctionnement d'une institution ».

Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 3^e éd., 2005, p. 1152.

Recherche fondamentale

« Travaux entrepris essentiellement dans la perspective de reculer les limites des connaissances scientifiques sans avoir en vue aucune application pratique spécifique. Ils peuvent aboutir à la découverte de lois et d'éléments nouveaux ».

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Grand dictionnaire terminologique*, 2002, mis à jour le 30 novembre 2008.
Accessible en ligne : <http://www.granddictionnaire.com/>

Recherche appliquée

« Travaux visant à rechercher le bénéfice que des découvertes, des connaissances, obtenues en général, par la recherche fondamentale, peuvent apporter à une branche d'activité donnée ».

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Grand dictionnaire terminologique*, 2002, mis à jour le 30 novembre 2008.
Accessible en ligne : <http://www.granddictionnaire.com/>

Recherche et développement expérimental

« [...] travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications ».

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, *Manuel de Frascati : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental*, Éditions OCDE, 6^e éd., 2002, p. 34.
Accessible en ligne : <http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/browseit/9202082E.PDF>

Innovation sociale

« Par innovation sociale, on entend toute nouvelle approche, pratique ou intervention, ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou solutionner un problème social et ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations, des communautés. »

CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SOCIALE, par Camil Bouchard, avec la collaboration du Groupe de travail sur l'innovation sociale, *Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales, contribution à une politique de l'immatériel*, Québec, Les Publications du Québec, 1999, p. 2.

Innovation technologique

« On entend par innovation technologique de produit la mise au point/commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés ».

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Politique québécoise de la science et de l'innovation - Savoir changer le monde*, 2001, p. 11.
Accessible en ligne : http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/science_technologie/fr/pqsi/mrst_savoirchanger.pdf

Qu'est-ce qu'une politique institutionnelle de la recherche?

La politique institutionnelle de la recherche permet à l'établissement d'énoncer sa philosophie en matière de recherche et de définir sa mission dans ce champ. Règle générale, l'établissement y présente sa structure organisationnelle; il y énonce également le soutien offert en matière de recherche, en plus d'y définir des concepts clefs propres aux activités de recherche.

Voilà pourquoi l'ARC suggère de faire de la rédaction de cette politique la première étape d'un projet institutionnel de recherche. De nombreux avantages sont d'ailleurs associés à l'existence de cette politique. D'activité menée par quelques individus, la recherche devient par ce moyen une activité inscrite dans la mission de l'établissement, qui s'engage ainsi en faveur du développement du savoir.

- La politique de la recherche favorise l'intégration de la recherche dans l'ensemble des activités de l'établissement.
- La politique de la recherche témoigne de l'engagement de l'établissement envers les activités de recherche ou d'innovation : la conduite des activités ne repose pas uniquement sur les personnes impliquées dans ce domaine, mais également sur l'organisation et les ressources dont celles-ci disposent, assurant ainsi un meilleur ancrage aux activités de recherche.
- L'adoption d'une politique de la recherche crée un environnement propice à la réalisation de projets de recherche, encourageant l'adhésion du personnel comme des organismes externes (subventionnaires, partenaires ou commanditaires) au projet.
- Les éléments contenus dans la politique de la recherche constituent le cadre de référence interne en matière de recherche, et ce cadre facilite la rédaction des autres politiques liées à la recherche.
- L'existence d'une politique de la recherche contribue à la reconnaissance des activités de recherche.
- L'adoption d'une politique de la recherche assure de la stabilité aux activités en cours, voire encourage le développement de la recherche au sein d'un établissement, et plus largement, du réseau collégial.

« Un programme harmonieux de la recherche suppose un continuum d'activités qui s'étend de la recherche fondamentale jusqu'aux programmes technologiques en passant par la recherche finalisée et appliquée. »

Les organismes fédéraux et provinciaux qui soutiennent financièrement la recherche n'exigent pas des établissements d'enseignement que ceux-ci possèdent une politique de la recherche pour leur octroyer des subventions. Ainsi, les établissements demeurent libres de se doter d'un tel document et d'y inclure les éléments qu'ils jugent opportuns, puisqu'il n'y a pas d'évaluation de sa conformité.

Pierre JOLIOT, *La recherche passionnément*, Paris, Édition Odile Jacob, 2001, p. 28.

Quels sont les éléments d'une politique de la recherche?

Comme les établissements demeurent libres de se doter d'une politique de la recherche et d'y inclure les éléments qu'ils jugent opportuns, la liste des éléments que l'on trouve dans un tel document est ouverte. La lecture des politiques en vigueur dans le réseau collégial permet de dresser la liste des éléments qu'elles contiennent. Bien que l'ordre ou l'appellation des éléments varient d'une politique à une autre, tout établissement qui le désire peut s'inspirer de la liste ci-dessous pour rédiger son propre document.

- Préambule
- Champ d'application de la politique
- Objectifs de la politique
- Références à d'autres documents de l'établissement
- Définition des termes
- Objectifs institutionnels et priorités de la recherche
- Cadre organisationnel et soutien disponible pour les activités de recherche
- Objets ou types de recherche
- Enjeux de la recherche
- Principes directeurs
- Principes généraux
- Rôles et responsabilités
- Cadre légal, code(s) de déontologie ou charte éthique
- Diffusion de la recherche
- Développement des compétences en recherche
- Recherche nécessitant la participation de sujets humains
- Intégration de la recherche aux autres activités du collège
- Mise en application, évaluation et révision de la politique
- Dispositions générales
- Annexes
 - Schéma décrivant les différents groupes de recherche de l'établissement
 - Autres politiques de l'établissement liées à la recherche
 - Autres documents de référence

La recherche et les lois

Deux lois québécoises structurent le fonctionnement des collèges : la **Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel** et la **Loi sur l'enseignement privé**.

La **Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel** reconnaît explicitement la place de la recherche dans les activités des cégeps. L'article 6.0.1. rappelle les activités auxquelles un collège peut contribuer.

« Un collège peut en outre :

- a) contribuer, par des activités de formation de la main-d'œuvre, de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région;
- b) effectuer des études ou des recherches en pédagogie et soutenir les membres du personnel du collège qui participent à des programmes subventionnés de recherche;
- c) fournir des services ou permettre l'utilisation de ses installations et équipements à des fins culturelles, sociales, sportives ou scientifiques en accordant toutefois la priorité aux besoins des étudiants à temps plein [...] ».

« La créativité, le dynamisme, la qualité de la formation et la disponibilité des personnes conditionnent la performance d'un système de recherche et d'innovation. »

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Politique québécoise de la science et de l'innovation - Savoir changer le monde*, 2001, p. 9.
Accessible en ligne : http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/science_technologie/fr/pqsi/mrst_savoirchanger.pdf

« La connaissance doit être reconnue comme une valeur en soi. »

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Politique québécoise de la science et de l'innovation - Savoir changer le monde*, 2001, p. 5.
Accessible en ligne : http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/science_technologie/fr/pqsi/mrst_savoirchanger.pdf

La **Loi sur l'enseignement privé** ne fait aucunement mention des activités liées à la recherche. Ainsi, l'engagement dans des activités de recherche ou d'innovation des établissements privés d'enseignement à l'ordre collégial relève entièrement du bon vouloir de l'établissement, qui pourra prendre les décisions qu'il juge appropriées quant à son engagement dans ces sphères d'activités.

Où est hébergé le répertoire des politiques de la recherche du réseau collégial?

De concert avec le Centre de documentation collégiale (CDC), l'ARC tient à jour un répertoire des politiques institutionnelles liées à la recherche. Ce répertoire, accessible sur le site Web de l'Association, regroupe les politiques de la recherche portées à l'attention de l'ARC. On trouvera par ailleurs, parmi les références bibliographiques contenues dans le présent document, la liste des politiques de la recherche répertoriées par l'ARC. Dans tous les cas où la politique est accessible par Internet, la référence y conduit par l'entremise d'un hyperlien; pour obtenir les autres, il est possible de présenter une demande au CDC ou de s'adresser directement à l'établissement concerné.

Centre de
documentation
collégiale

www.cdc.qc.ca
info@cdc.qc.ca
514 364-3320, poste 241 ou 178

Quel soutien l'ARC peut-elle offrir?

L'Association n'a de cesse d'améliorer son offre de services à l'intention des établissements qui souhaitent développer la recherche ou sa gouvernance. Guides, séances d'information, répertoires, listes de distribution par courriel et banque de personnes-ressources en font partie. Ainsi, un membre peut demander à l'Association de le jumeler à un autre membre qui a de l'expérience en matière de rédaction d'une politique de la recherche. Autant pour ce qui concerne l'accompagnement que les autres services qu'elle offre, l'ARC travaille dans une perspective de réelle collégialité.

« La beauté de notre métier réside dans le fait que les progrès de la science ne reposent pas exclusivement sur les découvertes de quelques rares génies, mais également sur l'activité créatrice plus modeste pratiquée au quotidien [par] de très nombreux chercheurs. »

Pierre JOLIOT, *La recherche passionnément*, Paris, Édition Odile Jacob, 2001, p.16.

Références bibliographiques

CÉGEP DE CHICOUTIMI.

Politique de recherche, 1998, 4 p.

CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU.

Politique institutionnelle de la recherche, 2009, 5 p.

CÉGEP DE DRUMMONDVILLE.

Politique institutionnelle de recherche, [En ligne], 2005, 14 p.

http://www.cdrummond.qc.ca/informations/renseignements/documents_officiels/documents/POLo_001.pdf

(Consulté le 3 décembre 2008).

CÉGEP DE JONQUIÈRE.

Politique institutionnelle de la recherche, 2006, 34 p.

CÉGEP DE RIMOUSKI.

Politique de recherche développement, [En ligne], 1989, 8 p.

www.cegep-rimouski.qc.ca/serv/cahigest/E-12.pdf

(Consulté le 3 décembre 2008).

CÉGEP DE SAINT- HYACINTHE.

Politique institutionnelle de la recherche, 2003, 5 p.

CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME.

Politique d'intégrité en recherche, [En ligne], adoptée le 22 juin 2004, modifiée le 28 février 2006, 10 p.

http://azimut.cstj.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PGR_ORG_JER/PGE_SJ/PGE_SJ_LE_COLLEGE/PGE_SJ_COLL_POL_REGLES/PGE_SJ_POL_REGLES_PORTLET/POLITIQUE_INTEGRITE_RECHERCHE_1.PDF

CÉGEP DE SAINT-LAURENT.

Politique institutionnelle de recherche, [En ligne], 2001, 7 p.

http://www.cegep-st-laurent.qc.ca/public/f1ca7e5b-dc2b-4338-bad5-9dc4e5c46f21/mes_documents/cegep/reglements_et_politiques/politique_recherche_sl.pdf

(Consulté le 3 décembre 2008).

CÉGEP DE SHERBROOKE.

Politique de la recherche, Sherbrooke, 2007, 3 p.

CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.

Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière, [En ligne], 2008, 7 p.

http://www.cegep-lanaudiere.qc.ca/Repertoire/000019/Fichiers/Politique_recherche%202009-02-10.pdf

(Consulté le 3 décembre 2008).

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL MARIE-VICTORIN.

Politique institutionnelle de la recherche – numéro 37, [En ligne], 2008, 9 p.

http://www.collegemv.qc.ca/CMS/Media/2251_294_fr-CA_0_pol_37_institutionnelle_recherche.pdf

(Consulté le 3 décembre 2008).

COLLÈGE SHAWINIGAN.

Politique numéro 30 sur la recherche, [En ligne], 2004, 3 p.

www.collegeshawinigan.qc.ca/web/section/lecollege/Textes%20réglementaires/Pol%2030.pdf

(Consulté le 3 décembre 2008).

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA.

Exigences en matière d'admissibilité,

[En ligne], 2006, mis à jour le 6 août 2008.

http://www.nserc-crsng.qc.ca/NSERC-CRSNG/Eligibility-Admissibilite/inst-etab_fra.asp

(Consulté le 1^{er} décembre 2008).

CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SOCIALE.

Par Camil Bouchard, avec la collaboration du Groupe de travail sur l'innovation sociale, *Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales, contribution à une politique de l'immatériel*, Québec, Les Publications du Québec, 1999, 36 p.

INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA,
CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET
EN GÉNIE DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN
SCIENCES HUMAINES DU CANADA.

*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la
recherche avec des êtres humains*, [En ligne], 1998
(avec les modifications de 2000, 2002 et 2005).

[http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/policystatement/
policystatement.cfm](http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/policystatement/policystatement.cfm)

(Consulté le 21 septembre 2008).

JOLIOT, Pierre. *La recherche passionnément*, Paris,
Édition Odile Jacob, 2001, 209 p.

LEGENDRE, Renald. *Dictionnaire actuel de l'éducation*,
3^e éd., Montréal, Guérin, 2005, 1554 p.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE.
Grand dictionnaire terminologique, [En ligne], 2002, mis à
jour le 30 novembre 2008.

Accessible en ligne : <http://www.granddictionnaire.com/>

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

La mesure des activités scientifiques et technologiques,
*Manuel de Frascati 2002 : Méthode type proposée pour
les enquêtes sur la recherche et le développement expé-
rimental*, [En ligne], 6^e éd., Éditions OCDE, 2002, 296 p.

[http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/
browseit/9202082E.PDF](http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/browseit/9202082E.PDF)

(Consulté le 1^{er} décembre 2008).

QUÉBEC. *Loi sur les collèges d'enseignement général et
professionnel*, [En ligne], Éditeur officiel du Québec,
c1966-67, à jour au 15 décembre 2008.

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/
dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_29/
C29.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_29/C29.html)

(Consulté le 5 janvier 2009).

QUÉBEC. *Loi sur l'enseignement privé*, [En ligne],
Éditeur officiel du Québec, c1992, à jour
au 15 décembre 2008.

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/
dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_9_1/
E9_1.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_9_1/E9_1.html)

(Consulté le 5 janvier 2009).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE
ET DE LA TECHNOLOGIE.

*Politique québécoise de la science et de l'innovation -
Savoir changer le monde*, [En ligne], 2001.

[www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/
documents/publications/pdf/science_technologie/fr/
pqsi/mrst_savoirchanger.pdf](http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/science_technologie/fr/pqsi/mrst_savoirchanger.pdf)

(Consulté le 21 septembre 2008).

UNESCO. *Recommandation concernant la condition
du personnel enseignant de l'enseignement supérieur*,
[Conférence générale de l'Organisation des Nations
Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie
en sa 29^e session, à Paris, du 21 octobre au
12 novembre 1997], [En ligne].

[http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13144&URL_
DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13144&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

(Consulté le 29 septembre 2008).

Des questions?
Communiquez avec nous!
www.cvm.qc.ca/arc
arc@cvm.qc.ca
Tél. : 514 843-8491



ARC | Association
pour la recherche
au collégial